

Battery Forum

4. décembre 2018, Olten

INOBAT



Collecte et transport: système à partir de 2019

Karin Jordi, directrice INOBAT

Vue d'ensemble

INOBAT



A partir de 2019, désormais sur la base de fiches pour:





Sommaire

1. Collecte

1.1 Indemnités de collecte aujourd'hui

1.2 Indemnités de collecte à partir de 2019

2. Transport

2.1 Indemnités de transport aujourd'hui

2.2 Indemnités de transport à partir de 2019

2.3 Aperçu sur le transport de piles au lithium critiques

3. Récapitulatif: principaux points



1. Collecte

1.1 Indemnités de collecte aujourd'hui

- Indemnités différentes entre les points de collecte obligatoires et facultatifs
- Le montant des indemnités est fonction de la quantité collectée (à partir de 350 kg)
- Indemnités sur demande

Réceptifs de collecte INOBAT

INOBAT



Fût de 120 litres contrôlé ONU



Fûts en acier contrôlés
ONU 212 litres et 50 litres



Boîte de restitution de pile pour petit
fût de collecte, Battery-Box (carton)
pour transport par la poste



Petit fût de collecte



Battery-Box (carton)



1. Collecte

1.2 Indemnités de collecte à partir de 2019

Indemnités demandées à l'OFEV

- Plus de distinction entre points de collecte obligatoires et facultatifs
- Indemnités pour tous les points de collecte sur la base des points de collecte facultatifs
- Indemnisation supplémentaire de CHF 20.- par tonne de piles remises en compensation des coûts se rapportant aux documents de suivi (coûts propres et de tiers)



2. Transport

2.1 Indemnités de transport aujourd'hui

- Convention transporteur INOBAT
- Indemnités en fonction de la quantité et de la distance pour les piles d'appareils et industrielles vers un seul recycleur en Suisse
- Indemnités en fonction de la quantité et de la distance pour les piles au lithium dans des fûts en acier vers un seul recycleur en Suisse (indemnité supérieure de 20%)



2. Transport

2.2 Indemnités de transport à partir de 2019

- Enregistrement préalable sur le portail de déclaration
(les transporteurs existants sont considérés comme déjà enregistrés)
- Pour l'année 2019, des indemnités de transport inchangées ont été demandées à l'OFEV, en plus d'une nouvelle catégorie d'indemnisation pour les petites quantités de piles au lithium (1 kg–49 kg)
- Les indemnités sont désormais attribuées sur demande par décision
- Plus aucune convention avec INOBAT; la fiche sert de base



2. Transport

2.3 Aperçu sur le transport de piles au lithium critiques

- Dans le cas de piles au lithium critiques, une organisation spéciale étendue (organisation d'urgence) doit être mise en place
- 3 – 4 transporteurs doivent disposer de conteneurs spéciaux
- A l'aide d'une check-list, on vérifie si la pile relève de l'organisation spéciale
- Cette organisation ne doit intervenir que dans des cas isolés critiques



3. Récapitulatif: principaux points

- Les indemnités de collecte et de transport sont versées sur demande par décision sujette à recours
- Tous les points de collecte et transporteurs peuvent établir une demande d'indemnisation pour les prestations fournies
- Les changements ont avant tout un caractère formel et ne disposent pas d'incidences majeures sur les tâches administratives pour les points de collecte et les transporteurs
- Les fiches ayant trait à la collecte et au transport sont publiées en temps voulu
- Les transporteurs existants sont informés en sus par écrit
- Pour la prévention des incendies, des mesures pour les piles au lithium «critiques» doivent être engagées

Merci de votre
attention



INOBAT

